

Questions orales

LA SANTÉ

L'INDEMNISATION DES VICTIMES DE LA THALIDOMIDE—
L'ATTITUDE DU GOUVERNEMENT

[Français]

M. Marcel Prud'homme (secrétaire parlementaire du ministre de l'Expansion économique régionale): Monsieur le président, je désire poser une question à l'honorable ministre de la Santé nationale et du Bien-être social.

Vu la décision récemment rendue en Angleterre, qui a obligé la compagnie responsable de la distribution de la thalidomide d'assumer une responsabilité financière envers les enfants affligés, l'honorable ministre pourrait-il assurer la Chambre et le pays que le gouvernement se penche sérieusement sur cette question afin de trouver les moyens de venir en aide aux 82 victimes de cette drogue qui sont encore vivantes, au Canada?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le président, dès 1962 le gouvernement canadien, de concert avec les provinces, a été l'un des premiers gouvernements au monde, je pense, à mettre au point un programme conjoint de services complets aux victimes de la thalidomide. Ce programme est disponible à toutes les victimes de la thalidomide, et chaque parent dont un enfant a été victime de cette drogue peut bénéficier de ce programme.

En outre, les fonctionnaires ont récemment tenu une réunion avec les représentants de la compagnie responsable de la production de cette drogue, et je crois comprendre que les représentants de cette compagnie sont en négociation avec les parents de chaque enfant, afin d'en arriver à un règlement de cette question.

[Traduction]

M. l'Orateur: A l'ordre. Le député soulève-t-il la question de privilège?

M. Nielsen: Oui, monsieur l'Orateur. On peut comprendre que les députés de l'arrière-ban de l'autre côté de la Chambre n'aient pas eu tout à fait la possibilité d'obtenir ces renseignements mais il y a quand même exagération lorsqu'on voit les secrétaires parlementaires arranger des questions et des réponses de ce genre; bientôt, on va voir des ministres poser des questions à leurs propres collègues.

Des voix: Oh, oh!

• (1500)

[Français]

M. Prud'homme: J'invoque le Règlement, monsieur l'Orateur.

[Traduction]

L'hon. John N. Turner (ministre des Finances): Au sujet de cette question de privilège...

M. l'Orateur: A l'ordre. Il s'agit plus d'un appel au Règlement que d'une question de privilège. Si le ministre veut intervenir au sujet de ce rappel au Règlement, il peut le faire.

L'hon. M. Turner: Je crois que Votre Honneur a décidé, il y a quelque temps, que les secrétaires parlementaires pouvaient poser des questions à des ministres à condition que ce ne soit pas à leurs propres ministres. Le député a siégé suffisamment longtemps ici pour savoir que cette procédure est parfaitement légitime.

[M. Reynolds.]

Le très hon. John G. Diefenbaker (Prince-Albert): Monsieur l'Orateur, je soulève la question de privilège...

M. l'Orateur: A l'ordre. La présidence a donné la parole au député de Saint-Denis au sujet du rappel au Règlement.

[Français]

L'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) désire-t-il invoquer le Règlement?

M. Prud'homme: Oui, monsieur l'Orateur.

La semaine dernière, je disais qu'à moins que la présidence ne nous avise autrement, j'avais bien l'intention, au même titre que n'importe quel autre député, de m'acquitter de mes fonctions. A moins que la présidence ne nous avise autrement, j'aimerais rassurer l'honorable député de Yukon (M. Nielsen) en lui disant que j'ai bien l'intention de continuer à m'acquitter de mon devoir, à m'intéresser tout autant que lui aux questions d'actualité.

[Traduction]

Le très hon. M. Diefenbaker: Monsieur l'Orateur, je ne voudrais pas entamer une controverse avec le ministre des Finances, mais selon la pratique les secrétaires parlementaires ne posent pas de questions à la Chambre. Je comprends qu'ils aient besoin de renseignements, mais s'ils n'obtiennent pas de meilleures réponses ni plus de détails que nous lorsque nous questionnons les ministres, ils sont les bienvenus.

Des voix: Bravo!

M. l'Orateur: A l'ordre, s'il vous plaît. Je voudrais signaler que débattre de ce rappel au Règlement pourrait nous mener très loin. Nous avons déjà dépassé le temps imparti aux questions orales. J'ai essayé de donner la parole au député de Lethbridge en même temps que je donnais la parole au député de Saint-Denis. Avant de passer à l'ordre du jour, nous pourrions peut-être permettre au député de Lethbridge de poser sa question.

* * *

LES GRAINS

LE COLZA ET LE LIN—LE PROJET D'INCLUSION DANS LES
PRODUITS COMMERCIALISÉS PAR LA COMMISSION DU
BLÉ

M. Ken Hurlburt (Lethbridge): Je vous remercie, monsieur l'Orateur. Je commençais à être un peu inquiet, car j'ai reporté mon veston rouge chez le costumier. Ma question s'adresse au ministre responsable de la Commission canadienne du blé. Le gouvernement a-t-il l'intention de faire un plébiscite pour savoir si oui ou non on devrait inclure le colza et la graine de lin dans les produits commercialisés par la Commission?

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Justice): M. l'Orateur, comme nous l'avons dit à de nombreuses reprises au cours des derniers mois, nous avons l'intention d'en discuter avec les producteurs. Cependant, le manque de renseignements pour rendre une bonne décision sans délai préoccupe toujours certaines associations de producteurs. Nous poursuivons nos discussions, et j'espère pouvoir faire part d'une décision aux producteurs des Prairies dans un proche avenir.